

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUN 2019

NOMBRE
de conseillers en exercice 11
de présents 5
de votants 5

2019-010

OBJET

Installations classées
SARL PARC EOLIEN
DU PAYS A PART

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BLANCKAERT Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. BLANCKAERT, Maire, Mme BAJEUX, Mrs FOURMAUX, HOCHEDÉ et KOLODZIEJCZAK.

Absents : Mmes CRESPEL et NIEWADA, Mrs DIAZ, PIEDANNA, PRUVOST et ROCHE.

La séance est ouverte, Mme BAJEUX Sabine est nommée secrétaire.

M. le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 20 Mars 2019, M. le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART dont le siège social est situé à VINCENNES, sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de Nédonchel, est invité, à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART, sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture le 06/06/2019

Le Maire
Jean-Pierre BLANCKAERT

